

Charte éthique de L'ENVOL

Association reconnue d'utilité publique, L'ENVOL organise des **programmes adaptés aux jeunes malades de 6 à 25 ans et à leur famille**. Depuis 1997, elle leur permet de trouver force et confiance en eux pour vivre mieux pendant ou après la maladie et de **rompre avec l'isolement**. L'ENVOL accompagne **gratuitement** plus de 2000 bénéficiaires par an au travers de ses séjours adaptés, ateliers à l'hôpital, sorties récréatives et activités en ligne.

« Il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité. » Préambule de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Conformément à la charte universelle des droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989 aux Nations-Unies, L'ENVOL **défend le principe de solidarité et d'égalité entre tous les enfants et affirme que la maladie ou le handicap ne doivent pas empêcher un enfant de rester un enfant et qu'il a le droit de se construire des souvenirs heureux**.

L'ENVOL répond à deux des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis en 2015 par les Nations Unies pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous :

- **ODD 3 - Bonne santé et bien-être** : la bonne santé mentale des enfants malades, et de leurs aidants familiaux, agit favorablement sur le processus de guérison ou d'acceptation de la maladie. L'ENVOL, par ses programmes conçus et réalisés par des professionnels de l'accompagnement psychosocial, redonne espoir aux familles reçues et leur donne les armes pour affronter les épreuves qu'elles traversent.
- **ODD 10 - Inégalités réduites** : Les programmes de L'ENVOL sont entièrement gratuits pour les bénéficiaires. En favorisant la rencontre et l'échange entre des familles de tous horizons sociaux et économiques, mais vivant des situations similaires, L'ENVOL œuvre pour le vivre ensemble et la cohésion sociale.

L'association met en œuvre un **encadrement professionnel et adapté aux enfants** atteints de maladies graves, et à leurs aidants familiaux qu'ils soient mineurs ou majeurs.

L'association est **laïque** et répond à un esprit d'ouverture aux pensées qu'elles soient culturelles ou religieuses. Son fonctionnement et ses actions sont guidés par ce principe de laïcité.

L'association exerce sa mission d'intérêt général en toute **transparence**, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur en lien ou **en partenariat avec divers organismes publics et privés de santé et sociaux**.

L'association observe les **règles de bonne gestion de l'entreprise**, mais elle ne recherche pas le profit pour elle-même. Elle agit dans un esprit de désintéressement tout en assurant dans la mise en œuvre de tous les actes nécessaires à sa mission :

- **Une gouvernance exemplaire assurée par des administrateurs bénévoles.**

- **Une gestion financière rigoureuse soumise au contrôle d'un commissaire aux comptes externe.**
- **Une communication fidèle à la réalité des activités et de l'emploi des fonds.**
- **Le respect des donateurs et des bienfaiteurs** par une utilisation des fonds saine et rigoureuse, et une allocation des fonds en concordance avec l'objet et les missions de l'association, et de la volonté de ses donateurs et mécènes.

De même par tous ses actes, l'association s'engage à agir dans le respect de **ses 4 valeurs essentielles** :

- **La joie** : les actions menées par L'ENVOL sont réalisées avec engagement et dans la gaieté dans le but de rendre aux enfants malades leur part d'enfance par des activités récréatives et éducatives et des moments partagés avec leurs pairs ou en famille.
- **Le sérieux** : réalisés en lien avec des professionnels du secteur médical et médico-social, tous les programmes proposés sont conçus pour assurer la sécurité physique, morale et émotionnelle de chacun et dans le but d'apporter un changement positif à tous les participants qu'ils soient bénéficiaires ou encadrants.
- **Le respect** : bienveillance envers soi-même, acceptation de l'autre dans sa différence qu'elle soit sociale, raciale ou sexuelle, à L'ENVOL tout est fait pour que quelle que soit sa situation on se sente inclus et accepté.
- **L'espoir** : par la confiance en soi retrouvée et la capacité développée à puiser au fond de soi la force de lutter, et vivre ainsi l'instant présent sans que la maladie ne soit ni omniprésente ni un frein à ses rêves.

Les parties prenantes de L'ENVOL s'engagent à être en accord avec les principes fondamentaux et les règles déontologiques édictés ci-dessus. Elles s'engagent également à les respecter dans leurs relations avec l'association, ses équipes et sa gouvernance, comme d'agir entre elles dans un respect mutuel.

Avec ses **bénéficiaires**, L'ENVOL encadre ses relations et engagements communs par une charte de L'Envolote signée par les bénéficiaires majeurs participant à un ou à plusieurs programmes.

La signature d'une Charte de bénévolat officialise les engagements mutuels du **bénévole** et de L'ENVOL pour que toute expérience de bénévolat au sein de l'association soit une expérience positive à la fois productive et enrichissante, pour les bénévoles, les bénéficiaires comme pour l'ensemble du personnel de L'ENVOL.

A l'égard des **membres de son personnel**, L'ENVOL s'engage à communiquer une information claire et régulière sur ses objectifs et son fonctionnement et met en œuvre toutes les actions nécessaires pour assurer leur sécurité et leur épanouissement au sein de l'équipe. Ils s'engagent en retour à adhérer à la présent Charte.

Les relations de L'ENVOL et de ses **partenaires** sont encadrées par des conventions définissant les périmètres d'actions communes, les engagements réciproques et rappelant la mission d'intérêt général de l'association.